Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260729-DC_2026_07_06-DE

VILLE D'AUBIGNY SUR NERE

-

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal du 29 JUILLET 2026

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents	24

L'an deux mil vingt-six, le 29 juillet le Conseil Municipal, dûment convoqué le 23 juillet 2026 par Madame Laurence RENIER, s'est réuni sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme RENIER, Maire ;
M. GRESSET - Mme BUREAU – M. DUVAL – M. CARLIER – Mme LEDIEU - M. RAFFESTIN – Mme GUIMARD Adjoints au Maire ;
M. CHESNÉ - Mme GELOTTE - Mme RIBALLET – Mme GUERIN PELLETIER – M. GAUTROT – Mme FIGUEIREDO - Mme DENGLOS - M. BOUILLO – M. JACQUINOT – Mme BELLACHES - Mme LAGRANGE – M. BOURGEOIS – M. HAUTEMONT – Mme POTEAU – Mme THOR – M. BLONDEAU, Conseillers municipaux

Représentés	**Mme SANCHEZ**	**(procuration à Annette BUREAU)**
	M. ADAM	**(procuration à Olivier JACQUINOT)**
	Mme GROUSSEAU	**(procuration à Jean-Jacques BOUILLO)**
	M. CHAUSSERON	**(procuration à Laurence RENIER)**
Excusés	**M. FROMION**	

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination, dans le sein du Conseil municipal, conformément à l'art. L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'un secrétaire de séance, **M. CHESNE** ayant obtenu la majorité des suffrages, il a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

N°2026/07/06 – Décision modificative de crédits n°1 – budget eau potable

Vu le code général des collectivités territoriales.

Considérant que le budget eau potable a été approuvé par délibération le 22 avril 2026,

Considérant la nécessité de procéder à des ajustements :

- Pour enregistrer des mouvements liés à la vente d'une parcelle située Plaine du Portal (intégration de deux écritures d'ordres qui s'annulent et intégration de la vente à 17 000 €) ;
- Pour inscrire des crédits liés aux travaux de comblement du forage du Kiosque en dépenses de fonctionnement ;
- Pour financer les travaux de comblement du forage du Kiosque réduction de l'enveloppe des travaux (non affectés) initialement prévu à hauteur de 524 000 € ;
- Pour équilibrer la décision modificative en fonctionnement et en investissement virements entre sections.

Sur le rapport présenté par Madame le Maire, et sur l'avis favorable de la 9ème commission en date du 21 juillet 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

ARTICLE 1 : APPROUVE la décision modificative n°1 telle que présentée ci-dessous :

Envoyé en préfecture le 30/07/2026
Reçu en préfecture le 30/07/2026
Publié le
ID : 018-211800156-20260729-DC_2026_07_06-DE

COMMUNE D'AUBIGNY-SUR-NERE
Conseil municipal – Séance du 29 juillet 2026

Sens	Section	Ch.	Cpte	Fonction	Objet	Décision modificative n°1				BP + DM1
						Dépenses		Recettes		
						-	+	-	+	
D	F	011	6288	911	Comblement du forage (Casella)		110 000.00			110 000.00
D	*F*	*042*	*657*	*911*	*Cession Le Portal (sortie du bien)*		*38 000.00*			38 000.00
R	F	75	757	911	Cession Le Portal				17 000.00	17 000.00
D	*F*	*023*	*023*	*911*	*Virement vers la section d'investissement*	*- 131 000.00*				437 025.84
Total section de fonctionnement						- 131 000.00	148 000.00	-	17 000.00	
							17 000.00		17 000.00	
R	*I*	*021*	*021*	*911*	*Virement de la section de fonctionnement*			*- 131 000.00*		437 025.84
D	I	21	2158	911	Réserves pour travaux d'investissement	- 93 000.00				431 525.84
R	*I*	*040*	*2158*	*911*	*Cession Le Portal (sortie du bien)*				*38 000.00*	38 000.00
Total section d'investissement						- 93 000.00	-	- 131 000.00	38 000.00	
						-	93 000.00	-	93 000.00	

Diffusion sur le site internet de la Commune le :

Transmis au contrôle de légalité le : 30107126

Madame le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour extrait conforme :

Le Maire,
Laurence RENIER

Le Secrétaire de séance
François CHESNE

MAIRIE D'AUBIGNY SUR NERE CHER